

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le quatorze avril à dix-huit HEURES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents :

Mmes Laetitia RIVAIRAN, Pascale VAISSIERE, Caroline COUGNAUD, Laure GLEIZES, Mélanie DAMIEN ;
MM. Pascal ORBILLOT, Michel ORCAN, Jean-Yves BOYER, Pascal ROLAND

Absents :

M. Denis COUSINIER, Mme GLEIZES Laure

Procurations : de Mme GLEIZES Laure à Mme. RIVAIRAN Laetitia

Secrétaire de séance :

Mme. RIVAIRAN Laetitia

Quorum :

8 membres présents

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°17 : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Par délibération du 30 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 44,02 %

TFNB : 69,02 %

TH : 6,55 %

Depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

TFB : 44.02 %
TFNB : 69.02 %
TH : 6.62 %

Délibération n°18 : Vote du budget primitif de la commune 2025

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2025 :

Le budget primitif 2025 s'équilibre à **695 412.14€** dont **534 356.24€** en section De fonctionnement et **161 055.90€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2024, à savoir l'excédent net fonctionnement reporté de **269 923.24€** et l'excédent net investissement reporté de **37 521.58€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOPTE, à l'unanimité 9 VOIX POUR, le budget primitif de la commune pour 2025.

Délibération n°19 : Vote du budget annexe de l'Eau 2025

Monsieur le Maire présente le budget annexe de l'eau 2025 :

Le budget annexe de l'eau 2025 s'équilibre à **133 672.28€** dont **85 868.254€** en section de fonctionnement et **47 804.03€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2024, à savoir l'excédent net fonctionnement reporté de **52 026.25€** et l'excédent net investissement reporté de **36 373.03€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOPTE, à l'unanimité 9 VOIX POUR, le budget primitif de la commune pour 2025.

Délibération n°20: Vote du Budget annexe Assainissement 2025

Monsieur le Maire présente le budget annexe de l'assainissement 2025 :

Le budget annexe de l'assainissement 2025 s'équilibre à **83 698.98€** dont **23 450.87€** en section de fonctionnement et **60 248.11€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2024, à savoir l'excédent net fonctionnement reporté de **1 798.84€** et l'excédent net investissement reporté de **29 748.11€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOPTE, à l'unanimité 9 VOIX POUR, le budget primitif de la commune pour 2025.

FIN DE LA SEANCE

Prénoms et NOMS	Signatures
ORBILLOT Pascal	 
RIVAIRAN Laetitia	